

Villelongue et Saint-Martin-le-Vieil



Une randonnée proposée par lippo

Balade entre vignes et bois sans vrai difficultés. Elle est bien signalée en Jaune.
Attention, chemins très boueux après de fortes pluies.



Randonnée n°987747

Durée :	2h00	Difficulté :	Facile
Distance :	5.84km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	116m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	113m	Commune :	Saint-Martin-le-Vieil (11170)
Point haut :	240m		
Point bas :	159m		

Description

Rejoignez le village de Montolieu et prenez la Route d'Alzonne. Quelques centaines de mètres plus loin, abandonnez la Route d'Alzonne et partez à droite vers l'Abbaye de Villelongue. Arrivé à l'abbaye, dépassez-la de 100m et à gauche vous trouverez le parking.

(D/A) Le long du parking, prenez une voie large qui part le long de la Vernassonne. Cette voie va vite circuler entre bois à droite et champs à gauche.

(1) Au premier carrefour, prenez à droite sur une autre voie large. Au grand carrefour prenez en face, toutes les autres directions sont interdites par une croix Jaune. Au croisement suivant, continuez tout droit sur une voie carrossable en sable. Passez au pied d'un château d'eau.

(2) Environ 100m après le château d'eau, prenez à droite un chemin forestier. Continuez-le jusqu'à la route goudronnée et continuez. Vous êtes à Saint-Martin-le-Vieil. Prenez à droite le Chemin de Carcassonne. Continuez par la Rue du Portail. Arrivez Place d'Al Pic, placette agencée en jardin sec.

(3) Au fond du jardin il y a un petit oratoire. Descendez l'escalier qui part à gauche de l'oratoire. Prenez la route de droite et encore à droite à la patte d'oie suivante. Continuez sur cette route goudronnée en laissant une route à droite.

(4) Arrivé à une borne en pierre, suivez le chemin de droite signalé par un petit panneau Jaune. Continuez ce sentier forestier. Traversez une voie plus large.

(5) Traversez encore cette voie large et continuez par un sentier étroit très caillouteux et descendant assez fortement par des virages assez serrés. À la fin du sentier trouvez le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Bonne chaussures car terrain difficile par temps de pluie.

A proximité

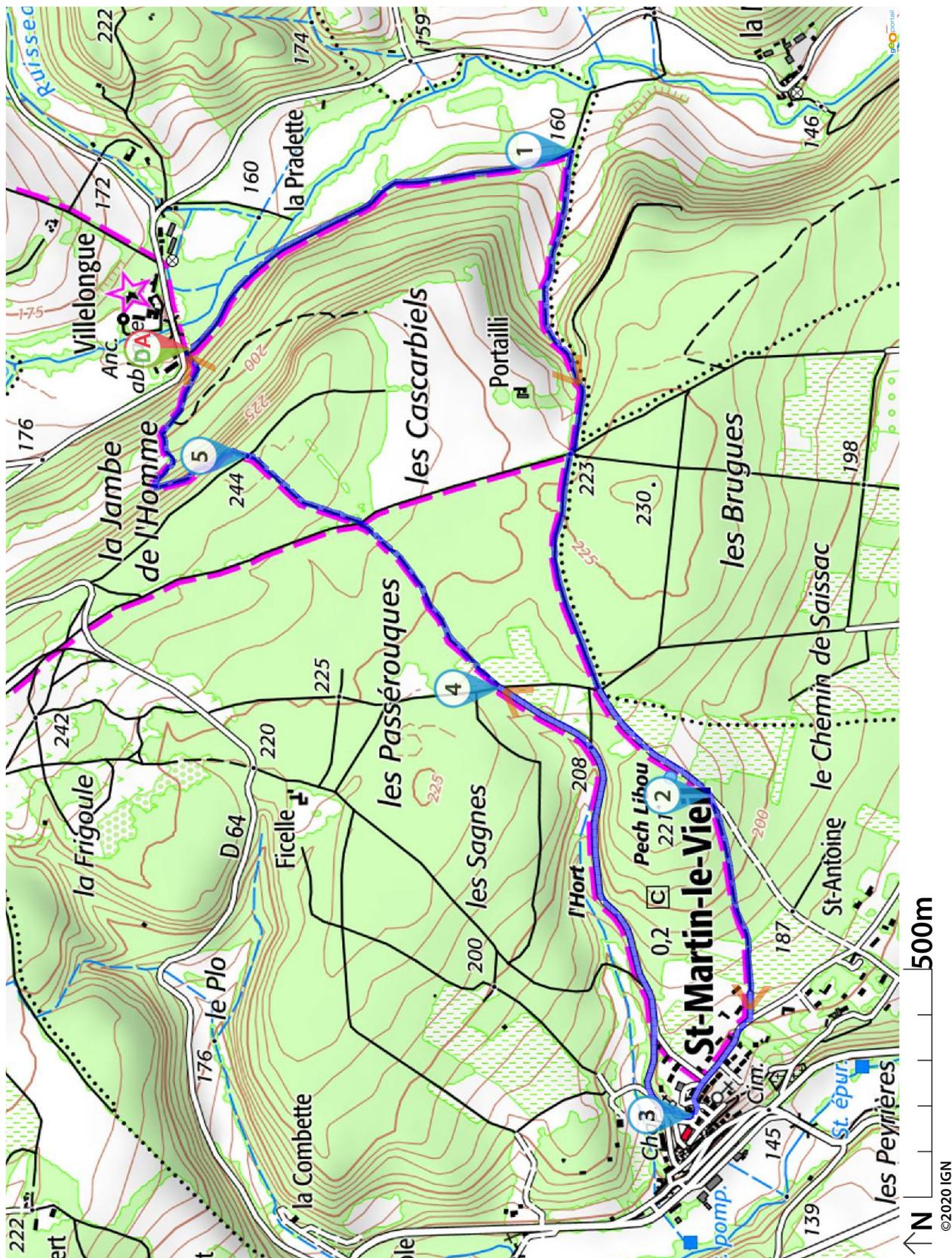
Profitez-en pour visiter [l'Abbaye de Villelongue](#) mais surtout [le "Village du livre"](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-villelongue-et-saint-martin-le/>

Points de passages

- D/A Parking D64**
N 43.304555° / E 2.165767° - alt. 166m - km 0
- 1 Premier croisement à droite**
N 43.297098° / E 2.171131° - alt. 160m - km 0.98
- 2 Sentier à droite 100m après le château d'eau**
N 43.294402° / E 2.153666° - alt. 212m - km 2.57
- 3 Placette bien plantée**
N 43.294709° / E 2.145022° - alt. 175m - km 3.32
- 4 Sentier à droite devant une borne en pierre**
N 43.298492° / E 2.156567° - alt. 217m - km 4.48
- 5 Toujours en face un sentier qui descend fortement**
N 43.30345° / E 2.162864° - alt. 240m - km 5.27
- D/A Parking D64**
N 43.304621° / E 2.165654° - alt. 166m - km 5.84

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

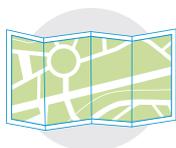
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.